



CCCPS / 2023 / DE001
8.4 Aménagement du territoire

DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 janvier 2023 à 18h

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Le 19 janvier 2023, à 18h, le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Crestois et du Pays de Saillans, régulièrement convoqué, s'est réuni au Centre Rural d'Animation à Piégros la Clastre en session ordinaire, sous la présidence de Denis BENOIT, Président.

Présents	Jean Christophe AUBERT ; Dominique BALDERANIS ; Jean-Louis BAUDOUIIN ; Denis BENOIT ; Rodène BODIN-CASALIS ; Marcel BONNARD ; Danielle BORDERES ; François BROCARD ; Anne Marie CHIROUZE ; Audrey CORNEILLE ; Sarah DUVAUCHELLE ; Cédric FERMOND ; Agnès FOUILLEUX ; Caryl FRAUD ; Thierry GUILLOUD ; René-Pierre HALTER ; Philippe HUYGHE ; Stéphanie KARCHER ; Christophe LEMERCIER ; Muriel LORENZETTI ; Gilles MAGNON ; Damien MARCHÉ ; Dominique MARCON ; Hervé MARITON ; Catherine MERIEAU ; Franck MONGE ; Hélène PELAEZ-BACHELIER ; Morgane PEYRACHE ; Patricia PUC ; Jean Philippe ROCHE ; Nicolas SIZARET ; Frédéric TEYSSOT ; Frédéric TRON et Arnaud VANNIER.
Pouvoirs	Ruth AZAÏS à Morgane PEYRACHE ; Dominique DELAYE à Hervé MARITON ; Jean-Marc MATTRAS à Stéphanie KARCHER ; Jean Pierre POINT à Audrey CORNEILLE ; Boris TRANSINNE à Caryl FRAUD ;
Absents	
Secrétaire de séance	Jean Louis BAUDOUIIN

Elaboration du Programme Local de l'Habitat (PLH) de la CCCPS : approbation du document d'orientations

Le Conseil,

I. Rappel du contexte

Le Programme Local de l'Habitat (PLH) 2023 – 2029 vise à définir la politique habitat de la Communauté de communes. Il constitue le document d'observation, de définition et de programmation des investissements en matière de politique de logement pour notre intercommunalité afin de répondre aux besoins en logement à venir.

Lors du Conseil communautaire du 19 mai 2022, le bilan des ex-PLH et le diagnostic ont été présentés et approuvés. La 2^{ème} phase d'élaboration du PLH porte sur la réalisation du document d'orientations.

Le Code de la Construction et de l'Habitation définit le contenu d'un document d'orientations. Selon l'article R.302-1 :

Le document d'orientations énonce, au vu du diagnostic, les principes et objectifs du Programme Local de l'Habitat.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 janvier 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

Ces objectifs et ces principes tiennent compte des dynamiques démographiques et économiques, de l'évaluation des besoins actuels et futurs en logement et hébergement, de la structuration territoriale (équipements, transports, services) et des capacités de développement et la dynamique de projets travaillées conjointement avec l'ensemble des communes.

Les élus, partenaires institutionnels et professionnels de l'habitat, ont contribué à la définition de ce document d'orientations, dans une démarche concertée et itérative, conduite entre juin et décembre 2022. Ce sont au total 7 réunions qui ont été menées sur cette période pour définir la programmation et les orientations stratégiques pour notre intercommunalité.

Le projet s'articule autour de 3 orientations stratégiques :

1. diversifier l'offre de logements et d'hébergement pour permettre le parcours résidentiel sur le Crestois et Pays de Saillans,
2. mobiliser et améliorer le parc existant et massifier la rénovation performante ;
3. conduire une politique publique partenariale à la gouvernance affirmée.

Ces trois orientations stratégiques sont déclinées en 11 orientations opérationnelles :

1. développer une offre à coût maîtrisé,
2. renforcer la fonction résidentielle du territoire,
3. accompagner les jeunes et les publics en mobilité professionnelle dans leurs besoins en logement temporaires,
4. développer une offre adaptée aux publics les plus fragiles (personnes handicapées, en insertion, ...) et aux seniors,
5. répondre aux besoins en sédentarisation des Gens du Voyage,
6. poursuivre et renforcer l'accompagnement des ménages sur la rénovation énergétique et lutter contre la précarité énergétique,
7. intervenir en faveur de l'adaptation des logements pour le maintien à domicile,
8. intervenir sur le parc ancien indigne et/ou dégradé,
9. mettre en place des instances partenariales dédiées à la politique de l'habitat,
10. faciliter l'accès au droit et la demande de logement social,
11. suivre et évaluer la politique de l'habitat.

La prochaine étape du PLH portera sur la définition du programme d'actions. Celui-ci sera élaboré en partenariat avec les élus communaux, les acteurs de l'habitat et les partenaires institutionnels.

II. Objet de la délibération

C'est dans ce contexte qu'il est demandé au Conseil Communautaire de valider le document des orientations stratégiques du PLH de la CCCPS.



**DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CRESTOIS
ET DU PAYS DE SAILLANS- COEUR DE DRÔME -
Séance du 19 janvier 2023 à 18h**

Président : Monsieur Denis BENOIT

Date de convocation : 13 janvier 2023

Nombre de conseillers communautaires en exercice au jour de la séance : 39

III. Visas

VU le Code la construction et de l'habitation, livre III, Chapitre II « Politique Local de l'Habitat » en particulier les dispositions des articles L302.1 à L 302-4 ainsi que les articles R 302-1 à R302.13 relatifs aux programmes locaux de l'habitat,

VU la délibération du Conseil communautaire du 2 juillet 2015 d'engager la révision du programme Local de l'Habitat,

VU le Porter à Connaissance (PAC) de l'Etat transmis par le préfet de Département de la Drôme le 3 novembre 2017,

VU la délibération du 19 mai 2022 approuvant le diagnostic du PLH 2023-2029,

CONSIDERANT les échanges et l'avis favorable de la Commission aménagement de l'espace et habitat pour un territoire vivable et durable élargie au bureau du 10 novembre 2022,

VU le rapport de présentation des orientations stratégiques,

IV. Délibéré

Au vu de ce qui précède, le Conseil Communautaire décide après avoir débattu :

- 1) de donner un avis favorable au document d'orientations stratégiques,
- 2) d'autoriser la poursuite de l'élaboration du Programme Local de l'Habitat.

V. Résultat du vote

Délibération adoptée à l'unanimité.

Votants POUR : 27 voix

Votants CONTRE : 0 voix

S'abstenant : 12 voix, Ruth AZAÏS, Danielle BORDERES, Anne Marie CHIROUZE, Audrey CORNEILLE, Dominique DELAYE, Sarah DUVAUCHELLE, Caryl FRAUD, Stéphanie KARCHER, Jean Marc MATTRAS, Hervé MARITON, Morgane PEYRACHE, Boris TRANSINNE.

VI. Annexe

Est annexé à la présente délibération le document suivant :

- Annexe 1 : PLH - Document d'orientations stratégiques.

Jean Louis BAUDOIN
Secrétaire de séance

Affichée le 26 J. 1. 2023

Le 19/01/2023

Au registre sont les signatures

Denis BENOIT

Président

